



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle) Première étape : le Grand Clermont

Le présent schéma stratégique, document préparé et présenté conjointement par le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, la Directrice régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne et le Président du Conseil régional d'Auvergne, constitue la première application concrète de la méthode définie dans le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) visant à mettre en œuvre une carte prospective des formations professionnelle et technologique initiales.

D'autres étapes suivront, franchies avec le même esprit de co-construction afin de définir un schéma stratégique de l'offre de formation couvrant intégralité du territoire de notre région et intégrant les grandes orientations qui seront définies pour l'enseignement agricole dans la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

SOMMAIRE

Principes structurants de l'offre territoriale en formation initiale arrêtés conjointement par le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne et le Conseil régional d'Auvergne.

Introduction	<i>page 5</i>
I – Construire l'Auvergne de demain : priorité à la jeunesse et au développement durable et solidaire des territoires	<i>page 8</i>
I.1 - Priorité à la jeunesse	
I.2 - Un développement solidaire et durable des territoires	
II – Démarche de construction d'un Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle)	<i>page 12</i>
II.1 - Connaître notre territoire, anticiper ses besoins	
II.2 - Vers une vision régionale de l'offre de formation initiale	
II.3 - Nouvelle méthode, nouvelle gouvernance	
III – La situation actuelle sur le Grand Clermont	<i>page 15</i>
III.1 - La démographie	
III.2 - Le bâtimentaire	
III.3 - La polyvalence des voies de formation	
IV – Les principaux éléments du choix : vers quels pôles de compétences ?	<i>page 17</i>
IV.1 - Industrie	
IV.2 - Services	
IV.3 - La question des élèves en difficulté	
IV.4 - Description du scénario envisagé	
IV.5 - Modalités de finalisation du scénario	
V – Les territoires limitrophes au bassin clermontois : Thiers et Issoire	<i>page 26</i>
VI – Les internats	<i>page 27</i>
VI.1 - Etat des lieux sur l'agglomération clermontoise	
VI.2 - Le relogement des internes de Vercingétorix à la rentrée de septembre 2015	
Annexe : mail de l'UNIC/Auvergne	<i>page 30</i>

**Principes structurants de l'offre territoriale en formation initiale
arrêtés conjointement par le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand,
la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
et le Conseil régional d'Auvergne**

La politique régionale d'orientation et de formation tout au long de la vie doit permettre à tout jeune, quels que soient son origine et son lieu de résidence, d'accéder à un enseignement adapté à ses besoins, prenant en compte son potentiel et ses aspirations, et favorisant son épanouissement sur les plans intellectuel, social, et professionnel.

A cette fin, l'offre territoriale de formation initiale - sous statut scolaire ou par apprentissage - définie par le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne et le Conseil régional d'Auvergne chacun en fonction de ses compétences réglementaires et en application des textes nationaux en vigueur, sera définie à la suite d'un processus de concertation de l'ensemble des parties intéressées, et répondra aux critères suivants :

1/ Une offre territoriale de formation initiale équilibrée, reposant sur la complémentarité de la voie scolaire et de l'apprentissage, et impliquant de ne pas ouvrir des sections par la voie de l'apprentissage lorsque la formation concernée n'est pas ouverte par la voie scolaire.

2/ Une offre scolaire dimensionnée par rapport aux besoins identifiés, aux nécessités d'aménagement et d'équilibre des territoires et à la démographie sera proposée à l'échelle de chaque bassin/COTEF/SPEL. Elle comprendra :

- L'ensemble des filières générales (L, ES, S), avec *a minima* les options et enseignements d'exploration les plus courants,
- *A minima* une formation de niveau V pour permettre à tous les jeunes un accès à un premier niveau de qualification,
- *A minima* une filière professionnelle et/ou technologique de niveau IV, dans le secteur des services et dans le secteur de la production,
- *A minima* une filière allant jusqu'au niveau III, afin de donner aux jeunes la possibilité d'études localement jusqu'à ce niveau.

3/ La nature des sections d'enseignement professionnel ou technologique sera déterminée en croisant les besoins en compétences, les filières économiques génératrices d'emploi les plus présentes sur chaque bassin, la demande sociale (vœux exprimés par les élèves et les familles) et une approche globale de l'offre sectorielle au plan régional, en tenant compte de la situation interrégionale et nationale.

Les signataires du CPRDFP conviennent, pour les formations où la distorsion entre vœux des familles et besoins économiques est la plus forte, de mettre en place des moyens d'étude, des actions ciblées en matière d'orientation et des accompagnements spécifiques.

4/ Des pôles de compétences ou de transfert de compétences, établissements ou groupes d'établissements, seront désignés comme référents sur certaines filières où les besoins de l'économie le justifient. Ces établissements proposeront une offre allant *a minima* jusqu'au niveau III, avec comme objectif que les étudiants puissent accéder ensuite à l'enseignement supérieur post niveau III dans le cadre des pôles précités.

Chaque département comprendra au moins un établissement référent d'un pôle.

5/ Des mesures d'accompagnement favoriseront la mise en œuvre de ces principes en :

- Favorisant l'émergence d'établissements polyvalents,
- Adaptant l'offre d'accueil pour rendre l'ensemble des formations accessibles,
- Favorisant la mobilité des élèves, apprentis et étudiants y compris en zone rurale,
- Adaptant les établissements aux personnes en situation de handicap,
- Recherchant la mutualisation des plateaux techniques dans chaque territoire, y compris avec les établissements ne relevant pas des autorités académiques (AFPA, par exemple). L'implantation de nouveaux plateaux techniques en lien avec l'évolution de l'offre ou la rénovation des filières ne pourra être envisagée qu'au terme de cette démarche de recherche de mutualisation.

Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle) Première étape : le Grand Clermont

Le présent schéma stratégique, document préparé et présenté conjointement par le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, la Directrice régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne et le Président du Conseil régional d'Auvergne, constitue la première application concrète de la méthode définie dans le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) visant à mettre en œuvre une carte prospective des formations professionnelle et technologique initiales.

D'autres étapes suivront, franchies avec le même esprit de co-construction afin de définir un schéma stratégique de l'offre de formation couvrant l'intégralité du territoire de notre région et intégrant les grandes orientations qui seront définies pour l'enseignement agricole dans la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

C'est sur la base de ces orientations stratégiques que la Carte des formations initiales (voie technologique et voie professionnelle) sera ensuite arrêtée, chaque année, conjointement par les Autorités académiques et le Conseil régional.

Issu d'une intense concertation avec l'ensemble des partenaires de l'Education, ce schéma revêt le statut de convention d'application du CPRDFP conformément à l'article L 214-13 – IV du Code de l'Éducation.

Ce document est construit autour des principes qui guident l'action politique régionale : la jeunesse au cœur de l'ambition auvergnate, une stratégie de développement territorial cohérente et innovante, une volonté forte de préparer les jeunes aux emplois de demain, la nécessité d'une anticipation des mutations, des besoins de nos territoires, de notre économie et la préparation de l'avenir pour une Auvergne solidaire et durable.

Aujourd'hui, le premier travail est centré sur le Grand Clermont et certains territoires périphériques car il y a des décisions stratégiques à prendre qui appellent des engagements de court et moyen termes pour y parvenir.

Ce schéma stratégique de l'offre de formation initiale couvre, conformément à la fiche C2 du CPRDFP, le champ des formations professionnelles et technologiques.

Il a vocation à être suivi de schémas similaires traitant des autres territoires de l'Auvergne selon **les principes d'aménagement du territoire.**

Le principe, qui devra orienter la démarche régionale, visera à trouver un équilibre entre l'impératif de la proximité, trop souvent premier déterminant de l'orientation, et la nécessité de constituer des pôles de compétences qui assurent une mixité des publics et des passerelles entre les voies de formation.

L'ambition partagée des Autorités académiques (Rectorat et DRAAF) et de la Région sera précisément de **passer d'une logique d'établissement à une logique de parcours des élèves tout en tenant compte des dynamiques territoriales.**

Après une introduction rappelant les principes et valeurs qui encadrent la démarche (partie I), il présente les différents objectifs qu'il a fallu mettre en perspective afin de rechercher une proposition prenant en considération à la fois les contraintes existantes et les ambitions en faveur des jeunes auvergnats (partie II). La situation particulière du Grand Clermont est ensuite développée, qui justifie l'urgence des décisions la concernant (partie III). La partie IV présente une analyse croisée des besoins économiques et des regroupements pédagogiques pertinents pour les différentes formations, d'où est issu le scénario proposé. La partie V expose les conséquences de ce scénario sur les territoires de Thiers et d'Issoire. Enfin, la partie VI donne les principales implications en matière de politique d'internat pour le Grand Clermont.

- **L'École et les valeurs de la République**

L'École, comme vecteur d'égalité, de citoyenneté et de cohésion sociale, est l'un des piliers du pacte républicain, car l'histoire de la République et celle de notre système éducatif sont profondément liées : au fil du temps, elles se sont façonnées et renforcées mutuellement. La République a jeté les bases de l'École et l'École a consolidé les fondements de la République en portant haut sa vocation démocratique.

Elle pose comme principe le droit à l'éducation, comme exigence l'élévation du niveau de connaissance globale et comme ambition l'épanouissement de chacun et la réussite pour tous. Quels que soient ses origines, son milieu social ou culturel, et par-delà tous les déterminismes, chaque jeune doit pouvoir accéder à une formation de qualité et bénéficier des meilleures conditions pour préparer son avenir. **L'égalité des conditions d'accès à l'éducation est le préalable à la liberté de chacun de choisir son destin : tel est le sens de la promesse républicaine.**

Répondre aux besoins de la jeunesse se situe au confluent des priorités de ce Schéma stratégique. La réussite des élèves va au-delà de la stricte dimension scolaire ou pédagogique : elle s'inscrit dans une volonté forte de développer un environnement éducatif propice à leur épanouissement, sur le plan social, culturel ou sportif, ou sur celui des politiques de restauration et d'hébergement. Ces dernières sont incontournables à l'heure de développer l'attractivité des formations les plus rares.

En concourant à faciliter l'accès des jeunes à celles-ci, elles constituent un vecteur d'équité territoriale central dans cette démarche.

Mais l'École est aussi, dans l'actuelle période de crise, l'une des clés du redressement du pays. C'est la raison pour laquelle elle exige de mobiliser et de fédérer autour d'elle une ambition forte au service de la jeunesse et de son avenir. Le système éducatif français dispose de multiples atouts et d'un potentiel de réussite qu'il faut souligner, en particulier grâce à la qualité et au dévouement de ses personnels.

Pour autant, le système éducatif doit faire face à deux défis majeurs. Le premier est d'assurer une école plus juste, alors que la France est classée 27^{ème} sur les 34 pays de l'OCDE sur le plan de l'équité scolaire. Le second défi touche à l'emploi des jeunes, leur insertion professionnelle durable, alors qu'un sur quatre connaît une situation de chômage.

La formation des jeunes est un enjeu majeur de l'avenir du pays, alors que près de 150.000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. L'ambition de ce Schéma stratégique est d'apporter une première réponse à cette situation avec en ligne de mire la réduction du nombre de décrocheurs pour que chaque élève puisse sortir du système éducatif avec *a minima* un diplôme de niveau V, tel que cela est précisé dans le CPRDFP. En outre, cette exigence pour la formation initiale reflète la priorité régionale de développer la formation tout au long de la vie.

- **Un contexte institutionnel nouveau**

Les collectivités locales, qui assurent le quart de la dépense pour l'éducation, ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus de refondation du système éducatif.

Tout en réaffirmant le caractère national et indivisible de l'éducation, les collectivités territoriales, et en particulier les Régions, sont à même de mettre leur expertise et leur stratégie de développement territorial au service de l'École républicaine et de la réussite des jeunes.

C'est l'enjeu de l'élaboration du Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle) qui est aujourd'hui engagée, d'abord sur le Grand Clermont, compte-tenu de l'urgence, puis, qui sera étendue sur toute l'Auvergne dans les prochains mois, en prenant en considération ce qui se passe dans les régions limitrophes.

En la matière, le contexte institutionnel a évolué. Le CPRDFP 2011-2014 prévoit d'ores et déjà une responsabilité partagée entre l'État (Autorités académiques) et la Région, avec de nouveaux outils de gouvernance - la fiche C2, par exemple - dans la définition de ce Schéma stratégique de l'offre de formation.

Le projet de loi « Peillon » d'orientation et de programme pour la refondation de l'école renforce encore cette dynamique d'intervention de la collectivité régionale dans la construction éducative territoriale en précisant, dans son article 18, que la Région « **arrête la carte des formations professionnelles initiales** » en accord avec les Autorités académiques. Les textes concernant la décentralisation, et qui sont soumis au Parlement, confieront de nouvelles responsabilités aux Régions, chargées de construire un Service public régional de l'information, de l'orientation et de la formation en devenant les ensembliers des dispositifs d'orientation labellisés existants avec une mission d'animation et de coordination. L'Autorité académique reste cependant en dernier ressort en mesure d'arbitrer dans les cas où un désaccord ne trouve pas de solution.

Le Conseil régional, qui a fait de l'avenir de la jeunesse une grande cause régionale, a déjà réalisé des efforts importants en matière éducative pour préparer l'avenir de l'Auvergne. Il faut les poursuivre. Le Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle) du Grand Clermont augure une **nouvelle ère** pour l'équilibre des territoires, pour l'avenir de la jeunesse, en impulsant un changement de culture profond et une nouvelle dynamique mobilisatrice dont l'École républicaine sortira renforcée.

- **Un contexte environnemental nouveau**

Les propositions qui seront présentées s'inscrivent autour d'une double préoccupation :

- la volonté de préparer les jeunes aux métiers de demain, en faisant référence aux **économies verte et bleue** et à leur potentiel de création d'emplois. Ces perspectives correspondent pleinement aux axes de modernisation des formations souhaités par le Ministre de l'Éducation nationale pour anticiper les besoins et développer l'emploi,
- la volonté de préparer les agriculteurs de demain aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux demain, pour une agriculture compétitive et s'inscrivant dans une approche agro écologique,
- la dimension environnementale et durable, initiée avec **l'Agenda 21**, et poursuivie avec le **Rapport de Développement Humain et Durable** de la Région Auvergne. L'exemplarité des bâtiments du futur lycée, la volonté de rationaliser les dépenses d'énergie et de diversifier les sources ou encore l'accessibilité intermodale des établissements, en seront plusieurs illustrations.

I - Construire l'Auvergne de demain : priorité à la jeunesse et au développement durable et solidaire des territoires

I.1 - Priorité à la jeunesse

Depuis 2004, le Conseil régional a fait de la qualité de son appareil éducatif et des conditions de vie dans ses établissements une priorité absolue. En 2003, le budget d'investissement (travaux et équipements) dans les lycées était de 45 M€.

Il représente aujourd'hui entre 65 et 70 M€ de crédits annuels, soit une dépense annuelle par élève de 3.830 €, ce qui permet à l'Auvergne de se situer parmi les trois Régions les plus volontaristes en la matière. **L'investissement régional a donc augmenté de 50 %** pour répondre aux besoins des jeunes auvergnats, car beaucoup de retard avait été accumulé dans les années précédentes, dans une région qui compte de nombreux établissements anciens (90 % ont plus de vingt ans) et qui sont dotés d'internats.

En parallèle, la Région a aussi fait montre d'un effort soutenu en matière d'apprentissage, avec une centaine de nouvelles formations ouvertes depuis 2004, et un effort budgétaire conséquent, oscillant entre 40 et 45 M€ par an.

Derrière ces chiffres se profilent de belles réalisations. Le lycée Pierre-Joël Bonté (plus de 70 M€ TTC), construit en 2009, est une fierté pour toute notre région, et un établissement exemplaire pour ses élèves. Le lycée Albert Londres, le plus grand établissement de la région, ou le lycée Paul Constans ont connu des rénovations d'envergure (respectivement 45 et 29 M€ TTC) leur permettant de préparer l'avenir et de développer des conditions d'accueil et d'apprentissage exceptionnelles.

Tous les territoires ont bénéficié de cette ambition, depuis le lycée de Haute-Auvergne à Saint-Flour (environ 20 M€), en passant par le lycée Emile Duclaux à Aurillac (19 M€), le lycée Gustave Eiffel à Gannat (20 M€) la cité scolaire de Brioude (6 M€), le lycée Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand (déjà 15 M€ d'investis) ou le site de Pontaurmur du lycée agricole des Combrailles, que la Région va réhabiliter et étendre pour près de 6 M€.

Ces réalisations ont aussi tenu compte des contextes démographiques ou économiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil régional, en dépit des réticences et des conservatismes, a impulsé avec les Autorités académiques la création du **Pôle public d'enseignement général à Yssingaux**, rassemblant l'enseignement général et les enseignements technique et agricole, qui était nécessaire et attendu depuis longtemps.

La construction du **Pôle de formation aéronautique** à Aulnat (6,4 M€ TDC), permettant des activités pédagogiques de maintenance aéronautique sur site en complément de celles mises en place au **lycée Roger Claustres**, lui-même entièrement rénové (18 M€ TTC), est le reflet de cette préoccupation forte pour l'insertion professionnelle durable des jeunes auvergnats.

L'Auvergne va ainsi pouvoir se doter d'un **Aérocampus** en lien avec l'enseignement supérieur, dans le même temps où l'industrie aéronautique se développe et recherche des personnels qualifiés. L'Aérocampus Auvergne pourrait être imaginé à partir du modèle de celui mis en place en Aquitaine et devrait associer des activités de formation et des activités d'animation de la filière économique (informations sur les métiers, réseaux d'entreprises...). Dans cette perspective, le lycée Roger Claustres pourrait avoir vocation à accueillir des filières technologiques.

L'Aérocampus Auvergne se distinguera cependant de celui d'Aquitaine, en ce qu'il ne sera pas uniquement dédié à la maintenance, mais comportera, en cohérence avec le tissu industriel local, les filières connexes du grand domaine de l'aérotechnique (mise en œuvre des matériaux de l'aéronautique pour la fabrication de pièces et de sous-ensembles d'aéronefs).

L'engagement régional pour **la réalisation d'un nouveau lycée clermontois**, jusqu'à présent dénommé provisoirement « nouveau lycée Camille Claudel » (toute reconstruction *in situ* est impossible), sera un bâtiment exemplaire au cœur d'un éco-quartier Saint-Jean à horizon 2019-2020, est le fruit de cette volonté politique déterminée.

Dans l'esprit du **programme EcoCité** mené par l'Etat dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), le projet régional sera exemplaire dans sa démarche de concertation, de management de projet et d'intégration systématique des enjeux énergétiques. Ce sera un **lycée à énergie positive** avec les orientations suivantes :

- répondre à de fortes performances environnementales, affichant la Haute Qualité Environnementale ; il visera la conception bioclimatique par le choix des orientations, le niveau d'isolation, la compacité des bâtiments tout en relayant ces efforts par des équipements techniques performants : ventilation double flux, chaudière bois,
- approcher une construction innovante incluant des processus d'industrialisation de construction et des actions d'insertion sociale et de retour à l'emploi,
- recourir à des sources d'énergies renouvelables intégrées à l'architecture pour compléter ces choix constructifs (solaire, géothermie ou chaufferie bois) ; cette démarche aura pour objectif de disposer d'un équipement fonctionnant en « zéro bilan carbone » et en « zéro énergie fossile ».

Son implantation au droit de la future ligne B du tramway en fera **un équipement accessible à faible coût carbone et répondra aux enjeux EcoCité « Ville de demain »**.

Ces efforts sont d'autant plus conséquents qu'ils sont consentis dans une période de rareté durable de l'argent public, inédite. Et, s'il n'est pas possible de faire plus, il faudra faire mieux pour poursuivre la rénovation pérenne de l'appareil éducatif auvergnat.

Un Schéma stratégique de l'offre de formation plus cohérent, plus équilibré, plus performant, offrant une lisibilité sur 5 voire 10 ans, doit permettre d'être à la hauteur de cette exigence, tout en éclairant les choix budgétaires.

I.2 - Un développement solidaire et durable des territoires

Préparer l'avenir des jeunes, c'est aussi mettre en œuvre une stratégie de développement solidaire et durable de l'Auvergne et le chantier de la modernisation du Schéma stratégique de l'offre de formation s'inscrit pleinement au sein de plusieurs des objectifs exprimés dans le **Rapport de Développement Humain et Durable**.

Epanouissement des individus : le futur Schéma des formations doit permettre d'assurer aux jeunes les meilleures conditions d'accueil, d'apprentissage et d'hébergement dans des établissements de proximité ou des pôles de compétences qui permettent d'enrichir leur expérience et leur capital social par la **mixité des publics** (qui s'entend tant en termes de mixité des origines sociales, des âges ou des genres, que de mixité des filières de formation) et les **passerelles entre les formations**.

Solidarité entre les territoires : elle est au cœur du projet de ce Schéma stratégique, pour faire des lycées de véritables éléments d'attractivité et d'aménagement du territoire en rejetant une logique de concurrence au profit **d'une dynamique de solidarité, d'équité et de complémentarité entre les territoires**, les établissements d'enseignement et les formations.

Lutte contre le changement climatique : la mise en cohérence du Schéma stratégique de l'offre de formation va favoriser l'ouverture vers de nouveaux thèmes de formations, la mutualisation de locaux et/ou de plateaux techniques. Une telle démarche de modernisation de notre appareil éducatif amène la Région à développer une gestion patrimoniale plus responsable des établissements d'enseignement auvergnats. **La meilleure énergie, la moins chère, la plus durable, est celle qui n'est pas consommée**. Pour atteindre l'engagement politique (Agenda 21) de réduction de 20 % des gaz à effet de serre d'ici 2020, un devoir d'exemplarité s'impose au Conseil régional dans la gestion des lycées.

Le développement de la mobilité durable, dans une région de moyenne montagne à l'habitat dispersé comme l'Auvergne, est également incontournable pour être à la hauteur de **l'exigence environnementale**. C'est la raison pour laquelle ce Schéma stratégique de l'offre de formation doit la prendre en compte pour développer **l'accessibilité des établissements** : l'hébergement en internat doit pouvoir être assuré le week-end pour certaines formations rares et l'offre de transport collectif doit faciliter l'accès à tous les établissements.

Ce futur Schéma stratégique de l'offre de formation est le reflet des valeurs et des priorités qui guident l'action régionale : jeunesse, développement durable, solidarité, ambition éducative et service public. Cette démarche exige de développer une vision prospective à l'échelle du territoire régional.

II - Démarche de construction d'un Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle)

II.1 - Connaître notre territoire, anticiper ses besoins

La démarche engagée par la Région est la résultante de sa volonté à anticiper, à évaluer les besoins et à **faire émerger un diagnostic différencié et prospectif du territoire auvergnat**.

1 - La Région avait engagé un premier travail d'**analyse démographique** à l'occasion du PRDF précédent, dont les éléments figuraient d'ailleurs dans les portraits de territoire de chacun des COTEF. En 2011, la Région a passé commande d'une **étude d'actualisation** auprès de l'INSEE pour identifier les territoires qui allaient connaître dans les prochaines décennies des situations de pression démographique, comme sur le bassin clermontois ou l'Yssingelais, ou au contraire des situations de décrochage. Ce sont des données indispensables dès lors que la Région ambitionne de répondre aux défis posés par les territoires, d'anticiper les difficultés pour les atténuer.

2 - Disposer d'un **bilan patrimonial global de l'état des lycées auvergnats et de la répartition de notre offre de formation régionale** par bassin d'emplois. D'où la mission confiée au cabinet DMS Conseils de mener ces études. Le cabinet DMS Conseils a rendu des premières conclusions au cours de l'année 2012, après plusieurs réunions de travail avec les chefs d'établissements et/ou leurs représentants.

Cet état des lieux du patrimoine régional était indispensable pour pouvoir mieux gérer son entretien et ainsi déterminer d'une part, les priorités de rénovation et/ou reconstruction/agrandissement et d'autre part, le relevé des certaines surfaces pour l'enseignement dont l'utilité n'est plus manifeste.

3 - La démarche **Graines d'emplois** s'inscrit également dans cette perspective, afin d'identifier les filières porteuses d'emplois, les besoins en compétences et, *in fine*, la nature des métiers de demain auxquels, dès aujourd'hui, nous devons préparer les jeunes auvergnats.

Cette démarche a permis d'anticiper les mutations de l'économie et des sources de création d'emplois, et de développer une réelle capacité d'adaptation aux métiers de demain. En ce sens, le Schéma se situe dans la perspective de l'évolution des différents référentiels de formation et de la recherche d'adaptation continue.

Au regard de cette analyse multifactorielle, il est aisé de constater que l'Auvergne est un territoire de contrastes : contraste de l'état bâtiminaire des établissements, contraste démographique fort, contraste des taux de pression qui s'exercent sur les formations.

II.2 - Vers une vision régionale de l'offre de formation initiale

Le Conseil régional, en partenariat étroit avec les Autorités académiques, cherche à **développer une vision régionale prospective de l'offre de formation initiale** dans une perspective de *continuum* d'études de bac moins trois à bac plus trois, pour dépasser une logique d'établissements et aller vers une logique de parcours d'élèves, en croisant les nombreux facteurs qui permettent de faire émerger un diagnostic partagé et territorialisé : la demande sociale et les aspirations des jeunes et de leurs familles, les dynamiques démographiques et territoriales, les besoins de l'économie d'aujourd'hui et de demain, l'état du bâti, l'accessibilité l'offre d'hébergement et ses modalités d'accueil.

Bien que le présent schéma ne concerne que l'offre par voie scolaire, les réflexions se mènent en accord avec la politique régionale de l'apprentissage, qui repose sur des objectifs similaires, en termes d'insertion professionnelle et sur la complémentarité vis-à-vis de la voie scolaire. La Région, principal financeur des CFA et compétente pour définir leur offre de formation, poursuit les mêmes ambitions pour les apprentis que pour les lycéens. Le développement du CFA de l'Education nationale, créé en 2005, de même que la présence des CFA au sein même des établissements de l'enseignement agricole représentent bien cette recherche de cohérence et de synergie entre les deux statuts de formation. Le Conseil régional, en partenariat étroit avec les Autorités académiques, cherche à développer une offre territoriale de formation initiale équilibrée, reposant sur la complémentarité de la voie scolaire et de l'apprentissage, et impliquant de ne pas ouvrir des sections par la voie de l'apprentissage lorsque la formation concernée n'est pas ouverte par la voie scolaire. Des mutualisations et rapprochements entre CFA classiques et lycées seront encouragés et poursuivis dans l'avenir.

1 - Plus d'équité territoriale et de mixité sociale : afin de faire vivre tous les territoires, le Schéma stratégique de l'offre de formation devra refléter un équilibre entre l'impératif de la proximité et des pôles de compétences attractifs. La proximité est le premier déterminant de l'orientation et les établissements scolaires sont des éléments structurants d'un territoire. Il est donc indispensable de maintenir un maillage territorial fort au service de la jeunesse et des territoires sur lesquels elle vit.

Cette recherche de la proximité doit s'accompagner de la constitution d'établissements référents **offrant des filières complètes avec des formations attractives dans une cohérence de construction de bac moins trois vers bac plus trois, voire plus.**

Ces établissements, dont certains pourront être labellisés lycées des métiers, seront en mesure de donner aux jeunes l'une des **clés de la réussite : la mixité des publics** et la polyvalence des voies de formation en assurant des **passerelles** entre celles-ci pouvant être mises en œuvre à tout moment de la scolarité, avec des possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, avec qui il faudra encourager les partenariats (exemples : projet de licence aéronautique ou de licence industries graphiques).

Les parcours de formation sont en effet trop souvent **cloisonnés** : il est essentiel de développer des **synergies nouvelles et des complémentarités stimulantes** pour les jeunes et les équipes éducatives. La mixité sociale, la capacité d'un établissement à faire en sorte que coexistent, que s'enrichissent mutuellement des publics différents, issus de milieux divers est **la plus belle mission de l'École**.

2 - Assurer la réussite pour tous : la logique de décloisonnement et **de mise en réseau des parcours éducatifs** est également de nature à améliorer l'orientation des jeunes, aujourd'hui trop souvent subie. Individus en construction, les jeunes sont souvent fragiles et il faut respecter leur personnalité pour leur permettre de s'épanouir. C'est en offrant aux jeunes auvergnats un appareil éducatif correctement dimensionné, sur la base d'un Schéma stratégique équilibré de l'offre de formation, que les dispositifs d'information et d'orientation gagneront en pertinence, dans l'intérêt des élèves.

3 - Au service de l'emploi des jeunes : le Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle) doit mieux prendre en compte les besoins de l'économie. Il ne s'agit pas de développer une vision « adéquationniste » et de court terme, mais de préparer les jeunes aux métiers de demain, en évaluant les besoins du marché de l'emploi, les dynamiques de l'économie, les filières porteuses, et en créant des liens plus forts avec le monde de l'innovation.

C'est l'enjeu de cette vision prospective : détecter les leviers du développement territorial à moyen terme pour faire évoluer les formations, les rendre plus attractives au-delà de notre région et permettre de **soutenir l'insertion professionnelle durable des jeunes sur notre territoire**.

II.3 - Nouvelle méthode, nouvelle gouvernance

Cette ambition novatrice, portée conjointement par le Conseil régional et les Autorités académiques, appelle la mise en place d'une nouvelle méthode de travail, d'une nouvelle gouvernance pour que cette mutation culturelle soit partagée par l'ensemble des acteurs.

La première exigence est celle de la **construction partagée** entre la Région et les Autorités académiques (Rectorat et DRAAF). À l'image du séminaire inédit organisé par le Rectorat les 3 et 4 avril derniers sur le thème de la co-construction des politiques éducatives pour les territoires auvergnats, l'ensemble des collectivités s'est engagé dans une relation nouvelle avec les Autorités académiques, fondée sur un dialogue constant, dans le respect des compétences de chacun.

La seconde exigence est celle de la **concertation**. Depuis le mois de septembre 2012, la Région et les deux autorités académiques ont multiplié rencontres et initiatives innovantes (comme le **séminaire des proviseurs** du 6 février 2013) à destination de l'ensemble des acteurs et partenaires de la communauté éducative, chefs d'établissements et leurs collaborateurs, organisations syndicales représentatives, branches professionnelles, associations de parents d'élèves, lycéens et professionnels de l'éducation.

Ce premier Schéma d'offre de formation scolaire, ciblé sur le Grand Clermont, sera suivi d'autres documents procédant d'une démarche analogue sur les autres bassins éducatifs de la Région, impliquant plus fortement encore la DRAAF, autorité académique en charge de l'enseignement agricole.

III - La situation actuelle sur le Grand Clermont

Plusieurs raisons concourent à faire du Grand Clermont la première zone à traiter dans l'élaboration de ce schéma stratégique de l'offre de formation : son poids démographique et son rôle moteur dans la dynamique régionale, et plusieurs problématiques bâtimentaires qu'il est urgent de traiter dans une vue d'ensemble.

III.1 – La démographie

Le bassin clermontois rassemble 33 % des élèves scolarisés dans les lycées de la région. Les projections de population de l'INSEE envisagent pour cette zone une croissance modérée jusqu'en 2025 (+2 % par rapport à 2007 dans le scénario central), suivie d'une légère décroissance pour revenir environ aux effectifs actuels en 2040.

Une pression supplémentaire peut venir de la zone voisine d'Issoire, qui devrait connaître une forte augmentation de sa population scolaire (+15 % entre 2007 et 2025), alors que ses lycées sont quasiment saturés (le lycée Murat d'Issoire a passé la barre des 900 élèves à la rentrée 2012, alors qu'il était à moins de 800 en 2008 et 2009).

Par ailleurs, toujours selon l'étude de l'INSEE, 36 % des lycéens scolarisés dans le bassin clermontois sont domiciliés hors de celui-ci.

III.2 – Le bâtimentaire

Il est donc essentiel de **maintenir la capacité d'accueil des établissements du bassin clermontois** en tenant compte de trois grands éléments de contexte :

- plusieurs lycées ne disposent pas d'une situation bâtimentaire adaptée au regard de leur effectif actuel ; c'est le cas en particulier des lycées Camille Claudel, Marie Curie et Vercingétorix,
- de nombreux lycées présentent une offre de formation insuffisamment lisible, ce qui a tendance à conduire à un double phénomène : d'une part, un regroupement excessif de jeunes dans des formations à débouchés professionnels incertains ; d'autre part, des formations fortement demandées par les entreprises mais qui peinent à se développer faute de candidats ou de structuration suffisante des filières de formation,

- des internats souvent chargés dans quelques lycées, ce qui conduit à de nombreuses situations de « flux croisés » entre établissements ; dans le même temps, ces internats peuvent accueillir des jeunes dont la présence ne relève pas de la compétence de la Région alors qu'une demande croissante des familles modestes s'exprime pour l'obtention de places d'internat, élément souvent déterminant pour assurer une bonne poursuite des études.

Ces éléments, s'ajoutant à l'importance quantitative naturelle du bassin clermontois (y compris les secteurs de Thiers et d'Issoire), conduisent à faire de ce territoire la priorité absolue dans l'élaboration du Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et voie professionnelle) du Grand Clermont.

III.3 – La polyvalence des voies de formation

Conformément aux instructions ministérielles et aux principes énoncés dans le CPRDFP, **la recomposition des lycées du Grand Clermont devra se faire dans une recherche de polyvalence des voies de formation**, afin d'offrir aux élèves un maximum de possibilités de parcours *via* des passerelles entre enseignement général, technologique et professionnel ; passerelles activables à tout moment (et pas seulement en fin d'année scolaire), permettant, dans une logique de parcours fluides et sécurisés, des corrections d'orientation correspondant à des ajustements des projets personnels des élèves, favorisant ainsi la poursuite d'études post-baccalauréat.

On peut déjà identifier certains lycées qui répondent à la double exigence de visibilité et de polyvalence. C'est le cas du lycée de Chamalières dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et du lycée Louis Pasteur à Marmilhat pour le domaine de l'agroalimentaire.

Mais la structure même des établissements conforte souvent la logique d'une séparation étanche entre enseignement général (et parfois technologique) d'une part, et enseignement professionnel d'autre part. Cela aboutit à la constatation suivante : une segmentation fondée la plupart du temps sur les résultats scolaires (eux-mêmes fortement corrélés aux origines sociales), ce qui est à l'opposé de l'idéal d'égalité devant l'éducation souhaité par tous.

Il est également important de noter que certains élèves orientés vers l'enseignement professionnel peuvent au fil du temps développer une maturité propice aux études abstraites, et inversement des élèves poussés vers l'enseignement général peuvent se découvrir un intérêt pour les métiers auxquels forment les filières professionnelles. Quelles passerelles pouvons-nous mettre en place ?

Si on se limite aux lycées publics clermontois où existe cette problématique de séparation de l'offre entre la voie générale et technologique d'une part, et la voie professionnelle d'autre part, on peut - certes rapidement - dresser succinctement le tableau suivant :

Lycée	Type	Dominante thématique	Post-bac	Effectif R2012
A. Gasquet	Professionnel	Commerce, secrétariat	non	469
C. Claudel	Professionnel	Electronique, sécurité	non	416
La Fayette	Gén. et techno.	Industrie	oui	954
M. Curie	Professionnel	Esthétique, propreté, service aux personnes	oui	582
R. Claustres	Professionnel	Travail des métaux	non	446
S. Apollinaire	Technologique	Social, communication, gestion, biotechnologies	oui	1.580
Vercingétorix	Professionnel	Industries graphiques, maintenance, électrotechnique	oui	386

La réflexion va donc se concentrer sur ces 7 établissements, parmi lesquels 3 ont une dominante industrielle, 2 une dominante tertiaire, et 2 (Sidoine Apollinaire et Camille Claudel) une offre à caractère composite.

IV - Les principaux éléments du choix : vers quels pôles de compétences ?

Le bassin clermontois a vocation à offrir un ensemble de formations diversifiées, porteuses d'emplois pour la jeunesse de la région, voire rayonnant sur les régions limitrophes.

Le cœur de la question est bien de définir la carte des formations professionnelles : c'est le devoir des autorités compétentes d'offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des études souhaitées porteuses d'épanouissement personnel et d'emplois à court et moyen terme. Il est aussi du devoir des autorités compétentes de mettre en place des formations qui répondent aux besoins des entreprises du territoire pour favoriser l'emploi local.

Imaginer un appareil de formation conçu sur mesure au regard des seuls besoins de l'économie est une démarche à la fois illusoire et non souhaitable :

- illusoire car ces besoins sont quasiment impossibles à cerner avec précision et très mouvants dans le temps, alors que l'appareil de formation initiale doit se penser dans la durée,
- non souhaitable, car elle ferait fi des aspirations individuelles et reviendrait à assimiler l'humain à un simple facteur de production au même titre que le capital productif.

Les données d'insertion ne sont également pas toujours un élément de choix de formation pour les familles : la primauté de la voie générale, l'aspiration à la poursuite d'études supérieures, l'image des métiers mais aussi la proximité des lieux de formation, sont les facteurs les plus déterminants de la demande sociale.

L'approche raisonnée qu'il faut conduire doit consister dans la recherche d'un moyen terme entre les besoins économiques et les souhaits des jeunes et de leurs familles (qui elles-mêmes dépendent des représentations qu'ils ont d'une vie professionnelle souhaitée). Pour tenter de faire converger les deux, différents outils sont à mobiliser : une meilleure connaissance des différents métiers par les jeunes, mais réciproquement des aspirations des jeunes par les chefs d'entreprises. Ce qui conforte l'idéal de développement de lycées polyvalents caractérisés chacun par une offre de formation variée et une identité thématique forte.

Tout l'enjeu est de trouver l'équilibre entre les aspirations des individus et les opportunités d'emploi. C'est le défi qui pèse sur les autorités qui doivent être stratégiques sur le court et le moyen terme, dans une perspective de formation initiale et de formation tout au long de la vie.

IV.1 - Industrie

La structure industrielle de l'économie auvergnate et les perspectives de développement incitent fortement à **miser sur le secteur aéronautique**. Au regard de l'activité des PME régionales de ce secteur, fortement tournées vers le travail des métaux, il est apparu cohérent de s'appuyer sur le lycée Roger Claustres pour constituer un pôle de formation aéronautique, l'**Aérocampus Auvergne**, dont les plateaux techniques dédiés à la maintenance aéronautique seront construits sur le site aéroportuaire d'Aulnat. Ce lycée a par ailleurs initié récemment une filière « matériaux composites », complétant utilement l'offre sur le travail des métaux.

Afin de devenir un véritable pôle de formation à la maintenance aéronautique, il conviendra de compléter son offre vers le post-bac, ce qui sera fait à la rentrée 2013 avec l'ouverture d'un BTS aéronautique.

Il est nécessaire d'étoffer l'offre de formation et de renforcer ainsi l'attractivité du lycée Roger Claustres en optimisant la structure bâimentaire, puisque celle-ci vient de faire l'objet d'une rénovation lourde. Un **renforcement de l'offre de formation dans le secteur de la productique** paraît logique compte tenu de l'importance des métiers associés en Auvergne, mais aussi du nombre d'offres d'emplois non satisfaites au niveau national.

Cela permettra un rayonnement de ce pôle dans l'ensemble des activités connexes à l'aéronautique : process et procédés pour l'usinage de pièces pour l'aéronautique.

Outre l'aéronautique, **les métiers de la maintenance et de l'électrotechnique** présentent également un fort potentiel d'emplois. Ces formations ne souffrent pas du même souci d'attractivité que celles précédemment citées, aussi n'est-il pas nécessaire de jouer sur l'image d'un secteur comme l'aéronautique pour les rendre attractives. En revanche, le niveau de recrutement de base est de plus en plus le niveau III (bac+2), ce qui incite à rassembler les formations dans un même établissement (actuellement scindées entre bac pro et BTS dans des lycées différents).

L'Auvergne bénéficie également, au sein du lycée Vercingétorix, d'un pôle remarquablement bien équipé en matière d'**industries graphiques et de communication graphique**, qui en comporte toutes les composantes : conception, photographie, pré-presse, impression, finition. Au regard des interactions déjà construites au sein de ce lycée avec les filières maintenance et électrotechnique, il apparaît pertinent d'envisager un rapprochement avec ces mêmes filières, présentes au niveau III au sein du lycée La Fayette. De plus, un rapprochement avec les filières technologiques du lycée La Fayette permettra d'envisager un développement post-bac de ce pôle (nouveaux BTS et à terme licence pro), qui est fortement souhaité par la branche professionnelle (voir en annexe le mail transmis par l'UNIC/Auvergne).

IV.2 - Services

Le secteur des services est paradoxal. Largement plus attractif que celui de l'industrie, il représente plus des deux tiers des emplois, mais en même temps le marché du travail est saturé de demandeurs d'emplois ayant suivi des formations commerciales, administratives ou de services à la personne. La complexité à analyser et à définir les besoins du secteur des services tient aussi à sa moindre structuration que le secteur industriel, où des branches professionnelles bien organisées existent, provoquant certes une certaine rigidité, mais permettant de bénéficier d'interlocuteurs locaux bien identifiés.

On peut globalement caractériser le marché du travail dans le secteur des services comme dual, avec d'un côté des personnes disposant d'une certaine expérience professionnelle et d'un niveau de qualification faible (type BEP), et de l'autre des jeunes parfois très qualifiés et qui supportent difficilement la dévalorisation de leurs diplômes. En effet, pour ces formations, les processus de déclassement sont forts et il n'est pas rare que nombre de jeunes de niveau bac+3 postulent sur des emplois de secrétariat, alors que le référentiel du bac pro secrétariat est tout à fait adapté aux offres d'emploi correspondantes.

Les enquêtes Génération du Céreq montrent qu'à tous les niveaux et que pour toutes les voies de formation, les élèves issus de formations industrielles ou de sciences « dures » (pour l'enseignement supérieur), connaissent un accès rapide et durable à l'emploi (de 10 à 20 points supérieurs aux formations tertiaires, à l'exception des domaines sanitaires et sociaux).

Pourtant, les formations tertiaires peuvent être très sélectives, y compris à des niveaux V et IV, ce qui est par exemple le cas des sections coiffure-esthétique dispensées par le lycée Marie Curie, alors que les débouchés professionnels sont loin d'être assurés.

S'il est impératif d'agir directement sur ces effets pervers, notamment en informant les élèves, ces constats plaident pour **offrir aux jeunes un maximum de possibilités d'élévation du niveau d'études**, principale clé d'obtention d'un emploi pour les primo-arrivants sur le marché du travail. Des passerelles et des modules de découverte professionnelle pour les jeunes engagés dans ces filières pourraient être également un levier de réorientation intéressant.

Dans ce domaine des services, **le secteur des services à la personne** doit être considéré dans sa double dimension aide et soin à la personne, mais également création de services nouveaux, particulièrement en zone urbaine. Pour le premier volet, une vigilance est de mise avant toute évolution des flux formés compte tenu de leur nombre déjà important, de la réforme récente des diplômes et du fait que les besoins sont surtout identifiés en milieu rural. Pour le second volet, encore en émergence, des opportunités pourraient se développer sur le Grand Clermont dans les prochaines années.

A noter que certaines formations plus pointues techniquement requièrent de manière logique des niveaux d'études élevés, comme dans le cas du **secteur de l'informatique**. Ces formations à développer relèveraient plus naturellement des autorités compétentes de l'enseignement supérieur, même si des filières favorisant l'économie numérique pourraient être favorisées dès le pré-bac.

Enfin, deux cas particuliers spécifiques à la région doivent être signalés :

- le **secteur de la sécurité-sûreté** est promis à un développement important. Les formations déjà présentes au lycée Camille Claudel attirent déjà des jeunes de toute la France : elles doivent être valorisées et développées notamment autour de la sécurité et du bien-être numérique de la personne, (exemples : assistance informatique, mise en œuvre d'équipements de sécurité ou de confort),
- le **secteur des biotechnologies** est particulièrement pertinent en Auvergne, à la fois du fait de l'importance de son industrie agro-alimentaire et de son tissu d'entreprises innovantes. Les formations de niveau III dans les domaines de la qualité et des analyses doivent être confortées.

Ces deux secteurs ont été également identifiés comme porteurs d'avenir dans la démarche **Graines d'emplois**, qui pointe l'émergence de métiers liés à la maîtrise de la gestion des flux entrant et sortant des entreprises dans un contexte de renforcement des réglementations liées à l'environnement mais également de la maîtrise des coûts de transport (approvisionnement, gestion des déchets).

Au final, ces différentes considérations conduisent à envisager de **restructurer l'offre de formation autour des pôles suivants** :

- un pôle « tertiaire administratif et commercial » qui aurait naturellement sa place au lycée Amédée Gasquet,
- un pôle double « gestion-analyses-qualité » et « métiers du social » au lycée Sidoine Apollinaire (où l'on retrouverait les biotechnologies et l'ensemble des formations liées aux compétences en matière d'analyse et de gestion de produits chimiques ou biologiques),
- le nouveau lycée reprendrait la majeure partie des formations des lycées Camille Claudel et Marie Curie, et son nom pourrait associer les noms de ces deux établissements. Le fil conducteur de ce nouveau lycée serait le « bien-être et la qualité de la vie » ou le « vivre ensemble ».

En ce sens, son offre pourrait être complétée par d'autres formations relevant du volet « hors sanitaire et social » des services à la personne. Trois composantes principales le constitueraient : la sécurité-sureté, l'esthétique-coiffure, et le secteur encore en émergence de « l'économie bleue » (en particulier les mobilités douces et la gestion des intermodalités, la valorisation des sous-produits des activités humaines et le recyclage des produits en fin de vie). Cette dernière composante reste encore largement à bâtir avec les Inspecteurs généraux de l'Education nationale et les professionnels, mais possède un potentiel certain.

Les premiers échanges avec les Inspecteurs généraux et le ministère nous permettent d'espérer un statut expérimental afin d'agir sur les référentiels de formations des nouveaux métiers.

Le groupe de travail consacré à la définition des caractéristiques de ce nouveau lycée doit continuer à se réunir au cours des prochains mois afin de pouvoir proposer un projet de cahier des charges pour le début du 4^{ème} trimestre 2013.

IV.3 - La question des élèves à besoins éducatifs particuliers

La discussion qui précède ne doit en aucun cas faire croire que l'économie dicterait l'ensemble de la réflexion sur l'appareil de formation, même si le simple bon sens commande de privilégier les formations débouchant sur l'emploi. La réforme qui est proposée vise aussi à favoriser la réussite des publics à des besoins particuliers et les décrocheurs, pour lesquels la logique de parcours est la seule qui ait fait ses preuves.

Le modèle de lycée polyvalent qu'il est proposé de généraliser est clairement une chance pour ces publics, car les poursuites d'études deviennent alors une opportunité mobilisable à tout moment.

La Région, le Rectorat et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt poursuivront par ailleurs leurs efforts pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap. L'Auvergne est depuis de nombreuses années une région très en pointe sur ces questions au niveau national, tant grâce aux efforts du Rectorat que des politiques volontaristes de la Région en la matière. Les signataires du schéma stratégique veilleront donc à favoriser la suppression des freins à la poursuite d'études des jeunes porteurs de handicap, tant par la réalisation des aménagements nécessaires que par l'accompagnement éducatif adapté.

IV.4 - Description du scénario envisagé pour le Grand Clermont

L'analyse multifactorielle fondée sur les métiers de demain et l'infrastructure bâtiminaire existante (optimisation des bâtiments existants en privilégiant ceux récemment rénovés ou en cours de rénovation), permet de dessiner un scénario de recomposition.

Celui-ci :

- débuterait à la rentrée 2014 avec l'ouverture officielle d'un pôle aéronautique ambitieux dénommé **Aérocampus Auvergne**, reposant sur le lycée Roger Claustres et associant d'autres établissements,
- se poursuivrait avec la réorganisation des formations industrielles, recentrées sur le lycée La Fayette, celui-ci devenant alors le **Campus des métiers des organisations et des systèmes numériques industriels**,
- et se terminerait à la rentrée 2019-2020 avec l'ouverture du nouveau lycée, **lycée des métiers du bien-être et de la qualité de la vie**, et la réorganisation des formations tertiaires dans les différents établissements concernés : le nouveau lycée, le lycée Sidoine Apollinaire, le lycée Amédée Gasquet.

La **rentrée 2014** verrait, outre l'ouverture du site de formation aéronautique d'Aulnat, le transfert des formations de productique (BTS Industrialisation des Produits Mécaniques - IPM) du lycée La Fayette vers le lycée Roger Claustres, élément important de structuration et de visibilité du pôle.

Parallèlement, seraient engagées les premières opérations nécessaires au transfert des formations du lycée Vercingétorix vers le lycée La Fayette. Débuterait également la construction, au sein de ce dernier établissement, d'un bâtiment dédié aux « industries graphiques et de la communication ».

La **rentrée 2015** correspondrait à la fin du transfert des formations du lycée Vercingétorix vers le lycée La Fayette. Ainsi, **l'intégrité des formations du lycée Vercingétorix serait préservée**, et pas seulement celle de la filière graphique-communication.

Le **lycée La Fayette** serait donc en position de devenir le **Campus des métiers des organisations et des systèmes numériques industriels**, avec la possibilité de passerelles entre enseignement général, technologique et professionnel, et des continuités de parcours envisageables jusqu'à bac + 5.

En 2015 aura également lieu la fin des travaux au lycée Sidoine Apollinaire permettant l'ouverture du BTS bio-analyse et contrôle.

La question de l'éventuel transfert du bac pro électrotechnique et du bac pro systèmes électroniques numériques de l'actuel lycée Camille Claudel vers le lycée La Fayette devra être réglée pour cette période, en fonction du développement ou non des métiers de la sécurité numérique, en fonction de l'évolution des référentiels de ces bacs pro et en parallèle du développement d'éventuelles nouvelles formations « services ».

A l'ouverture du nouveau lycée, **rentrée 2019/2020 au plus tard**, les derniers mouvements de permutation pourraient alors être effectués :

- bac pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) au lycée Sidoine Apollinaire,

- formations coiffure-esthétique vers le nouveau lycée,
- en prolongement des bacs pro tertiaire, l'offre de formation du lycée Amédée Gasquet sera complétée par l'un ou l'autre ou les deux BTS management des unités commerciales (MUC) et BTS assistant manager (AM), dans la logique de mutualisation qui est celle du réseau des lycées des métiers Sidoine Apollinaire – Amédée Gasquet.

Le cas de la filière hygiène-environnement sera arrêté ultérieurement, en fonction de l'évolution en cours des référentiels et de l'avis des inspections générales, afin d'accompagner l'évolution des besoins sociétaux sur les thématiques environnement/économie bleue, notamment.

D'ici l'ouverture du nouveau lycée, l'ensemble des composantes prévues aura pu être développé, en particulier les formations liées à « l'économie bleue » et l'ouverture de BTS pour assurer les poursuites de filières après le niveau IV. La création d'un BTS des métiers de la coiffure est à l'étude. La création d'un BTS des métiers de la sécurité est probable. Il pourrait être également envisagé de proposer un BTS technico-commercial avec une option « équipements de la sécurité et du bien-être ».

Le Rectorat s'est engagé à ce qu'aucun transfert de personnel n'ait lieu avant que soit arrêté le schéma définitif. Ce schéma ne débouche sur la suppression d'aucune formation et des regroupements de sections similaires n'occasionneront pas la suppression de places offertes par formation.

Ces regroupements n'entraîneront pas la suppression de postes d'agents des lycées, ni la révision à la baisse du taux d'encadrement (enseignants et personnels de vie scolaire, administratif et de santé) sur les lycées du Grand Clermont et les regroupements de sections similaires n'occasionneront pas la suppression de places offertes par formation.

À l'occasion des transferts de sections, une attention toute particulière sera portée à la situation de chaque personnel, l'objectif général étant le maintien sur l'agglomération clermontoise. Des mesures d'accompagnement précises seront prises avec l'ensemble des personnels, en partenariat et en concertation étroite avec leurs représentants.

En ce qui concerne les professeurs de lycées professionnels (PLP) et conformément aux dispositions prévues dans le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié par le décret n° 2009-918 du 28 juillet 2009, ces enseignants pourront effectuer tout ou partie de leur service dans les classes ou divisions conduisant à l'obtention de brevets de technicien supérieur et dans les formations conduisant à l'obtention de licences professionnelles, quand celles-ci sont organisées par convention avec les établissements scolaires.

Concernant les agents du Conseil régional, la situation de chacun d'entre eux sera examinée attentivement en fonction des vœux de mobilité exprimés. A effectif constant, l'ensemble des agents pourra être affecté dans des lycées de l'agglomération clermontoise en fonction des postes vacants disponibles et des besoins liés aux transferts de sections.

Cet ensemble de modifications paraît constituer le meilleur compromis entre la structure actuelle des établissements, et la recherche d'un appareil de formation répondant efficacement aux besoins de formation tout au long de la vie en réponse avec les souhaits individuels et les opportunités d'emploi. Au final, le nouveau visage des établissements du bassin clermontois impliqués dans la réorganisation de l'offre pourrait être le suivant :

Filières industrielles		
La Fayette	Roger Claustres	
Organisations et systèmes numériques industriels Filière communication - arts graphiques	« Aérocampus » et pôle de compétence national sur l'usinage et la mise en œuvre des matériaux orientée procédés, process et matériaux de l'aéronautique	
Filières tertiaires		
Sidoine Apollinaire	Nouveau lycée Camille Claudel – Marie Curie	Amédée Gasquet
Gestion des organisations et du patrimoine, qualité des process des biotechnologies, métiers du social	Qualité de la vie : sécurité-sûreté, bien-être de la personne, « économie bleue »	Administratif et commercial

Tous ces établissements proposeraient de l'enseignement technologique et professionnel, et des formations jusqu'au niveau III.

Les autres lycées de l'agglomération et des zones connexes ne connaîtront pas de modifications structurelles aussi profondes. L'évolution de leur offre de formation sera guidée par les mêmes principes, dans une logique de renforcement de leur identité et de prise en compte de l'évolution des métiers et du développement durable :

- Pierre-Joël Bonté à Riom sur le secteur du bâtiment, avec des enjeux de développement autour des problématiques d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables, notamment des nouvelles énergies. Un développement particulier sera à imaginer sur la thématique des matériaux écologiques pour la construction et l'isolation,
- Marie-Laurencin à Riom, lycée des métiers d'arts et de la mode, qui s'est récemment vu renforcé par le bac pro métiers de la mode (transfert du lycée Marie Curie),
- René Descartes à Cournon, spécialisé dans le design et les arts appliqués,
- Pierre Boulanger à Pont-du-Château, lycée des métiers des transports, de la logistique et de la maintenance automobile,

- les lycées de Chamalières et de Marmilhat, déjà cités. Concernant ce dernier, un développement de formations liées à la thématique des circuits courts et de la sécurité alimentaire apparaît pertinent (maraîchage biologique). Il pourrait également devenir un pôle pour la valorisation des sous-produits de l'agriculture (développement de la méthanisation, usages du chanvre dans le bâtiment, en lien avec le lycée Pierre-Joël Bonté),
- Ambroise Brugière sera identifié comme pôle de compétence « tertiaire – banque et assurance ».

Avec l'élaboration de ce schéma, le Grand Clermont se dote d'un ensemble cohérent d'établissements répondant à la fois à l'ensemble des besoins des élèves et aux opportunités d'emploi, dans tous les secteurs de l'économie régionale. Cette infrastructure complète de formation pourra, en outre, servir de base à des formations continues adaptées au développement des entreprises.

La discussion reste ouverte entre la Région et le Rectorat sur la meilleure répartition à envisager des sections accueillant des publics à besoins éducatifs particuliers (3^{ème} préparatoire à la voie professionnelle (3^{ème} préapro), classe ULIS, plateforme MGI/MLDS) et élèves provenant des SEGPA.

La classe de 3^{ème} préapro du lycée Vercingétorix pourrait être transférée dans un lycée de petite taille (600 élèves environ). Les élèves seraient placés dans les meilleures conditions pour consolider leurs acquis et construire un parcours de formation sécurisé et individualisé les conduisant à une certification porteuse d'insertion.

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) du lycée Vercingétorix devrait être transférée en 2015 dans un lycée de petite taille (600 élèves environ).

S'agissant de la plate-forme MGI/MLDS du lycée Vercingétorix, les élèves devraient être transférés en 2015 dans un lycée de petite taille (600 élèves environ). De plus, il est important que la capacité d'accueil de ce public à besoins spécifiques soit maintenue sur le Grand Clermont.

IV.5 – Modalités de finalisation du scénario

Ce scénario général présente une cohérence d'ensemble et un équilibre par rapport aux demandes actuelles des jeunes et de leurs familles et aux perspectives d'emploi dans les différents secteurs économiques. Il implique des modifications assez profondes au sein de nombreux établissements, ce qui mérite discussions et explications ; sa mise en œuvre doit également être convenablement étalée dans le temps.

Au-delà des grandes évolutions structurelles proposées (thématiques dominantes des différents lycées), l'objectif commun partagé est de pouvoir offrir aux jeunes auvergnats les moyens de leur avenir.

Des groupes de travail composés des proviseurs et chefs de travaux des établissements concernés et des inspecteurs en responsabilité des filières ciblées se sont réunis pour discuter avantages et inconvénients des différentes hypothèses.

Ces travaux sont maintenant restitués et discutés au sein des différentes instances consultatives : CCREFP, CAEN, CTA, CAVL, puis au sein du CESER et enfin de l'Assemblée régionale.

Des réunions spécifiques ont eu également lieu avec les organisations syndicales membres du CTA et du CAEN, et les associations de parents d'élèves.

V - Les territoires limitrophes au bassin clermontois : Thiers et Issoire

Les groupes de travail relatifs à l'industrie ont également inclus les chefs d'établissements des lycées d'Issoire et de Thiers, en raison de leur proximité géographique et thématique.

Les groupes de travail n'ont pas fait apparaître de lien direct significatif avec les questions de définition des pôles de compétences sur l'agglomération clermontoise ; une exception (restant à explorer) est toutefois apparue avec la **filière plasturgie** implantée historiquement à **Thiers** (et qui le restera), mais en cours de développement avec les matériaux composites au lycée Roger Claustres (en lien avec la construction aéronautique).

Les lycées concernés de Thiers et d'Issoire sont avant tout des **lycées prioritairement de proximité**, proposant une offre diversifiée destinée à des élèves encore peu mobiles et dont l'orientation est souvent liée au tissu local d'entreprises.

Cela est également la résultante d'un long travail de connaissances mutuelles mené entre les établissements et les entreprises locales.

Une question réclame l'urgence d'une réponse : **l'avenir de l'atelier du lycée Henri Sainte Claire Deville**, qui doit impérativement faire l'objet d'un planning de travaux pour répondre aux futures exigences de la commission de sécurité ; c'est donc également le moment de réfléchir à la qualification de cet atelier.

Le lycée Henri Sainte Claire Deville comprend des formations industrielles et tertiaires assez génériques. Mais, compte tenu de la nature des entreprises locales, spécialisées dans la production et la mise en œuvre de matériaux pour l'aéronautique, un **développement de la chaudronnerie industrielle** dans cet établissement pourrait être une piste intéressante et non redondante avec les formations du lycée Roger Claustres. Le bac pro technicien en chaudronnerie industrielle appartenant au grand domaine de la mise en forme des matériaux, il constitue donc une base de formation pertinente pour des techniciens travaillant dans la mise en œuvre par déformation des matériaux (forge, déformation à froid, laminage).

Des formations continues pourraient être mises en place par le GRETA Val d'Allier au sein des entreprises Constellium et Aubert et Duval (site d'Issoire), sur un cahier des charges proposé par les deux entreprises, pour amener les personnes concernées à une qualification dans leurs métiers reconnue par une certification académique, avec en perspective la possibilité pour ces personnes de valider, par la VAE, un diplôme du domaine de la déformation des matériaux (forge notamment).

Ces formations complèteraient celles du lycée Roger Claustres. Le lycée Henri Sainte Claire Deville intégrerait donc le réseau Aérocampus.

L'offre de formation tertiaire dans cet établissement reste à parfaire, et il est envisagé de la compléter par des **formations commerciales**. Mais cette réflexion devra se faire en lien avec le lycée de Brassac-les-Mines afin de rechercher l'équilibre souhaitable sur ce bassin.

VI – Les internats

VI .1- Etat des lieux sur l'agglomération clermontoise

L'agglomération clermontoise accueille 1.545 internes (soit 37,60 % des internes du Puy-de-Dôme et 17,23 % des internes de la région) répartis comme suit : 1.343 lycéens, 173 post bac (44 BTS et 129 CPGE), 5 apprentis.

Sur les 11 lycées clermontois concernés par la réflexion, 3 sont des lycées professionnels ne disposant pas d'internat (lycées Marie Curie, Camille Claudel et Amédée Gasquet) et 3 hébergent des élèves relevant du post bac (lycées Blaise Pascal, La Fayette et Chamalières).

329 élèves sont en flux croisés soit 85,45 % des flux du Puy-de-Dôme (64 % des flux croisés de l'agglomération sont accueillis au lycée Ambroise Brugière qui est le seul établissement à accueillir plus d'internes extérieurs au lycée que d'internes parmi ses propres élèves. L'agglomération concentre à elle seule 57,68 % des élèves relevant du post bac hébergés dans le Puy-de-Dôme et 32,16 % au niveau régional.

Deux lycées possèdent la particularité d'héberger quasiment autant ou moins de lycéens que de post bac : le lycée La Fayette (144 lycéens et 108 post bac) et le lycée Blaise Pascal (25 lycéens et 40 CPGE).

L'agglomération clermontoise est donc caractérisée par :

- l'existence de 3 lycées sans internat, entraînant une faible marge de manœuvre sur les internats existants, à capacité inchangée,
- une concentration importante d'élèves relevant du post bac hébergés, ce qui peut provoquer certains questionnements à la fois par rapport aux compétences de la Région (qui n'a pas à héberger d'élèves relevant de l'enseignement supérieur) et au constat d'une capacité insuffisante d'accueil sur l'agglomération par rapport aux besoins de la population lycéenne,
- un taux d'internes boursiers très hétérogène (entre un sixième et la moitié selon les établissements).

Cette situation entraîne : un refus important d'élèves à l'internat, de nombreux flux croisés entre lycées, une inégalité entre apprenants (tant au niveau du public accueilli : lycéens/post bac que des conditions d'accueil) et entre lycées (LP/LEG et/ou LEGT).

Certains établissements, notamment les lycées professionnels qui apparaissent aujourd'hui pénalisés par cette situation, sont favorables à la définition de règles afin de pouvoir bénéficier de « quota » d'accueil en internat.

Il faut également travailler sur l'accueil des élèves relevant du post bac à la fois en terme éducatif (différenciation possible entre CPGE et autres post bac), mais également en terme d'attractivité des formations. La question d'un besoin d'un bâtiment nouveau n'est pas non plus à exclure.

Il convient également de mener cette réflexion en lien avec le programme d'accueil de sportifs de haut niveau, qui est une composante non négligeable de l'attractivité de la Région et de ses établissements.

Le groupe de travail sur les internats, qui a engagé une réflexion pour définir avec le Conseil régional des solutions nouvelles d'accueil sur le Grand Clermont, continuera à se réunir au cours des prochains mois.

VI. 2 - Vers une réorganisation des places d'internats sur l'agglomération

Le lycée Vercingétorix accueille 181 internes : 161 internes du lycée et 20 internes du lycée Amédée Gasquet. L'origine géographique des élèves est très peu locale : moins de 10 % viennent de Romagnat, 15 % de communes limitrophes et 63 % du Grand Clermont (au sens de la zone). 22 % des internes sont boursiers.

Après une première analyse détaillée, le relogement des internes du lycée Vercingétorix, afin d'éviter leur éparpillement, se ferait sur le site du lycée La Fayette, car :

- c'est le seul lycée de l'agglomération où il est possible d'augmenter de façon significative la capacité d'accueil (384 lits en optimisant les capacités d'accueil), dans le respect du permis de construire et donc des normes de sécurité,
- et la plus grande partie des formations de Vercingétorix serait transférée vers le lycée La Fayette.

Ce constat simple et objectif n'empêche en rien la réflexion souhaitable, avec l'ensemble des partenaires, sur le dispositif d'accueil idéal pour la rentrée 2015 dans le respect :

- des contraintes éducatives,
- des besoins complémentaires,
- des demandes des jeunes vers plus d'autonomie.

La Région veillera à l'amélioration des conditions d'accueil des internes et à l'adaptation des besoins d'hébergement sur l'agglomération. Ces évolutions devront permettre notamment d'éviter les flux croisés, générateurs de nombreux déplacements, et d'assurer une plus grande équité dans les conditions d'accueil entre les différents lycées. Les priorités seront définies selon les situations des différents publics, avec une attention particulière pour les formations rares ou les sections sportives.

Le Recteur de l'Académie
de Clermont-Ferrand,
Chancelier des Universités,

La Directrice Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
d'Auvergne,

Le Président du Conseil
régional d'Auvergne,

Marie-Danièle CAMPION

Claudine LEBON

René SOUCHON